Envoyé en préfecture le 17/12/2020



Reçu en préfecture le 17/12/2020 Affiché le 18 DEC. 2026 -ID: 025-252508247-20201208-2020 12 12-DE



Extrait du Registre des délibérations du **Comité Syndical**

Séance du 8 décembre 2020

Délégués syndicaux en exercice: 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 19h12.

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise : BAEHR Frédérique suppléante de M. COUDRY Sébastien ; BAILLY Guillaume; BERNARD Franck; BOUSSET Jean-Marc; CAULET Claudine; DEVESA Cyril; DUSSAUCY Nadine; FIÉTIER Vincent; GALLIOU Françoise; HUOT Daniel; JACQUIN Denis; JOUFFROY Jean-Marc; LAIDIÉ Franck; LAMBERT Marie; LEGAIN Olivier; LEMERCIER Myriam; LOUIS Bernard; MAGNIN-FEYSOT Christian; MAILLARD Valérie; MÉNESTRIER Jean-François; PARIS Daniel; POUJET Yannick; ROCHDI Karima; RUTKOWSKI Serge; SOURISSEAU Nathan suppléant de Mme GAGLIOLO Lorine; TERZO André;

C.C.L.L: CHOPARD Félix; COULET Gérard; CRETIN Emmanuel; GARNIER Christophe; MESNIER Christian; MONNIER Alain; NICOLET Mickaël; PRILLARD Angèle; STADELMANN Jean-Claude;

C.C.V.M: GAUTHIER André; MORALES Roland

Étaient excusés :

G.B.M: CONTINI Jean-Claude; COUDRY Sébastien; MICHEL Marie-Thérèse; C.C.L.L: COULET Gérard; MONNIER Alain; NICOLET Mickaël; C.C.V.M:

Secrétaire de séance : Nathan SOURISSEAU suppléant de Mme GAGLIOLO Lorine

Procuration de vote :

Mandants: CONTINI lean-Claude Mandataires: LEGAIN Olivier

Objet: 5B.Déchetterie provisoire d'Ornans 2020/12_12-59

DÉCHETTERIES

DÉCHETTERIE PROVISOIRE D'ORNANS

Rapporteur: Monsieur Yannick POUJET, Conseiller Syndical Délégué

Dans le cadre de la cessation d'activité de l'actuelle déchetterie située sur la commune d'Ornans, l'entreprise GUILLIN va mettre à disposition un terrain pour permettre de faire fonctionner une déchetterie provisoire.

Dans le cadre de leurs compétences respectives, les travaux d'aménagement nécessaires à l'exploitation de cette déchetterie provisoire seront réalisés par la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) et le SYBERT, de son côté, sera chargé de l'exploitation.

Le rôle de chaque structure :

- l'entreprise GUILLIN s'engage à mettre à disposition un terrain, composé de deux parcelles, situé ZI de Noirichaud, rue des Épenottes sur la commune d'Ornans, sous les références cadastrales AN 225 et AN 237 ; ce terrain a une superficie globale de 3 472 m².
- la CCLL va réaliser ou faire réaliser par marchés publics les travaux d'aménagement de la déchetterie provisoire (terrassement, génie civil, béton, éclairage public, ...), ainsi que les raccordements aux réseaux (électricité, eau et téléphone).
- le SYBERT s'engage à rembourser la valeur des travaux d'aménagement à hauteur de maximum 150 000 € HT, sur une durée minimum de 3 ans (jusqu'à 5 ans), auprès de la CCLL.

À ce jour, la formalisation de cette répartition des rôles et des charges inhérentes au fonctionnement de cette déchetterie provisoire par un document à définir (délibérations concordantes, convention,) n'est pas encore arrêtée.

Elle sera proposée à la validation du prochain Comité Syndical (mars 2021) après poursuite des échanges avec les différents protagonistes.

Á l'unanimité, le Comité Syndical valide les principes d'organisation et les modalités de financement des coûts liés aux travaux présentés ci-dessus et à autorise le Président et les Vice-Présidents et/ou Conseillers Syndicaux délégués à poursuivre les démarches en ce sens.

Pour extrait conforme, Le Président du SYBERT, Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 39 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0

